

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 février 2026 à 18 heures 00 minutes

Salle du conseil

Quorum : 7

Présents : M. BATANERO Grégory, M. BOUYNE Patrice, Mme CLAIRÉ Ginette, M. COULEAU Philippe, Mme GERION Nicole, Mme LANGUINIER Karine, M. POLETO Florent, Mme POTET Nathalie, Mme TEILLET-DEVIC Chantal, M. TESTUT Jean-Pierre, Mme TESTUT Patricia

Invitées : Mme Richon (CCBHAP service Urbanisme) et Mme Davrie (Ingénierie 47)

Secrétaire de séance : Mme TEILLET-DEVIC Chantal

Président de séance : M. TESTUT Jean-Pierre

1 - Intervention Ingénierie 47 et CCBHAP concernant l'immeuble Forestier

Lors d'une vente, la mairie peut exercer son droit de préemption (La priorité est donnée à la commune si elle a un projet à mettre ne place avec ce bien). Le notaire adresse une déclaration d'aliéner à la mairie qui a 2 mois pour préempter. Si la mairie refuse elle ne pourra pas préempter ce bien avant un délai de 5 ans.

Le bâtiment de M. Forestier est très dangereux, il faut sa mise en sécurité

- Urgente : dans un délai d'un mois fermer l'accessibilité du lieu
- Ordinaire : imposer des travaux ou la démolition (4 à 6 mois pour s'exécuter)

La responsabilité pénale du maire est engagée en cas de problème

Si le propriétaire ne fait aucuns travaux, la commune prend le relais mais émettra des titres de recettes afin de se faire rembourser. L'expropriation peut être envisagée.

Un arrêté de mis en sécurité sera transmis au propriétaire. En cas de vente, l'arrêté suit le nouveau propriétaire.

Mme Darvie va adresser une proposition d'accompagnement à la mairie afin de mener le dossier à terme, dès jeudi. Il faudra lui communiquer le numéro de téléphone de M. Forestier ainsi que des photos de l'intérieur du bâtiment.

2 - Validation du devis TMH pour travaux supplémentaires de la sacristie

M. Le Maire présente aux membres du Conseil le devis de TMH pour des travaux supplémentaires de la sacristie.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 10 197.78 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Diffère la décision.
- Doit contacter M. Boullanger pour faire un appel d'offre pour une mise en concurrence.

Retirée

3 - Questions diverses

- Achat parcelle Chouaki : cela permettrait à la commune de possède du foncier. Le terrain a une superficie de 1100 m². Une proposition de rachat à 6€ le m² va être faite auprès de la famille Chouaki.
- Achat chaises et tables : présentation de devis. Le Conseil municipal décide d'acheter 120 chaises afin de renouveler les chaises de la salle des fêtes. Une participation financière est demandée aux diverses associations qui utilisent à titre gratuit la salle des fêtes. Contacter les présidents des associations pour connaître le montant de leur participation. Contacter M. Labat. Mme Languinier précise que le président du Comité des fêtes n'a reçu aucun mail (adresse à vérifier).
- Chien dangereux dans le centre du village qui a mordu ou attaqué à plusieurs reprises. Le maire doit exercer son pouvoir de police. Un courrier sera adressé à M. Caléro afin que son chien soit mis à l'abri pour la sécurité de la population. (Le maire peut demander une mise à l'écart du chien et éventuellement son euthanasie. (Info qui doit être confirmée).
- Permanence pour les élections du 15 mars.
8h-10h30 : Mme Potet – M. Batanero – M. Bouyne
10h30-13h : Mme Teillet-Devic – Mme Testut – M. Couleau
13h-15h30 : M. Crabanat – M. Poletto – M. Testut
15h30- 18h : Mme Languinier – Mme Gérion – Mme Charbonnier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance,
Chantal TEILLET-DEVIC

Fait à CAHUZAC
Le Maire,
Jean-Pierre TESTUT